Fiche 23 - Recto

Réagir à une usurpation d'identité

Documenter les faits et contacter les organismes concernés.

Situation : Vous recevez une relance pour un abonnement que vous n'avez pas souscrit, associé à votre identité. Cas fictif.

1 Pourquoi cette fiche est utile

- Une identité détournée peut servir à ouvrir des comptes ou conclure des contrats.
- Un dossier clair facilite les démarches auprès de chaque interlocuteur.

2 Ce qu'il faut savoir

- Une fuite de données ne signifie pas à elle seule une usurpation avérée.
- Il faut distinguer les faits confirmés des simples soupçons.
- Les mesures dépendent des documents et des services réellement concernés.

3 Signaux d'alerte

- Un contrat, un compte ou une opération vous est inconnu.
- Un organisme vous réclame une somme sans démarche de votre part.
- Un profil utilise votre identité et se fait passer pour vous.

4 Erreurs à éviter

- Payer dans l'urgence pour régler un dossier non vérifié.
- Effacer les messages avant d'en garder une copie.
- Envoyer de nouvelles pièces à un prétendu service de récupération.

Bon réflexe : Garder les preuves et vérifier chaque interlocuteur séparément.

Fiche 23 - Verso

Réagir à une usurpation d'identité

Les bons gestes à appliquer

1 Les réflexes immédiats

- Classez les messages, références, dates et captures.
- Contactez les organismes par leurs coordonnées officielles.
- Signalez l'usage frauduleux et demandez une confirmation écrite des mesures prises.
- Déposez plainte en cas d'usurpation constatée.

2 Si l'incident s'est produit

- Prévenez votre banque si des opérations ou services financiers sont concernés.
- Sécurisez les accès liés si un compte a aussi été piraté.
- Demandez aux autorités la démarche adaptée pour les pièces d'identité concernées.
- Tenez un suivi des réponses et faites-vous accompagner si le dossier persiste.

3 Mémo express

- Des faits datés.
- Des contacts officiels.
- Une trace écrite de chaque démarche.

4 Pour aller plus loin

Cybermalveillance.gouv.fr - usurpation d'identité

Ma Sécurité - usurpation d'identité

Références consultées le 20/11/2026.
Les cas présentés sont fictifs.

Impression : A4, recto-verso, retournement sur le bord long.